

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 10 mars deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à salle de la Tour d'Harfleur, à Caudebec-en-Caux, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Mustapha BEHOU, M. Christian CAPRON, Mme Véronique CAREL, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, M. Henri DELAMARE, M. Pierre DENISE, Mme Annic DESSAUX, Mme Valérie DIJON, Mme Angélique DUBOURG, Mme Claire DUQUENNE, M. Lionel DURAME, Mme Sophie DURAND, Mme Gabrielle DUTHIL, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. William GILBERT, M. Paul GONCALVES, M. François GRANGIER, Mme Stéphanie HAQUET, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTLER, Mme Noémie JACQUELINE, Mme Catherine LARSON, M. Louis-Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. Yves LEROY, Mme Michèle LHEUREUX-FEREOL, M. Jonathan LINDER, M. René LOISEAU, Mme Delphine LOZAY, Mme Brigitte MALOT, M. Arnaud MASSON, M. Laurent PELHERBE, M. Olivier PLANTEROSE, M. André RIC, Mme Isabelle RICHARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, Mme Marie-Laure THIEBAUT.

Date de convocation

4 mars 2016

Date d'affichage

18 mars 2016

Nombre de conseillers

En exercice 48

Présents 42

Votants 47

Absents excusés :

Mme Corinne BARROIS-VANNONI (Donne pouvoir à M. Bastien CORITON), M. Eric BLONDEL (Donne pouvoir à M. Pierre DENISE), Mme Emilie CAHAGNE (Donne pouvoir à Mme Chantal DUTOT), Mme Caroline LEGRIX, M. Hervé PIQUER (Donne pouvoir à M. Luc HITTLER), Mme Macha STOCKMAN (Donne pouvoir à M. Jacques TERRIAL).

Madame Gabrielle DUTHIL a été élue secrétaire de séance.

DL2016-029

Débat d'Orientation Budgétaire

Le premier débat d'orientation budgétaire de RIVES-EN-SEINE, présenté par Monsieur le Maire, reprend les résultats des comptes administratifs des communes de VILLEQUIER, CAUDEBEC EN CAUX, SAINT WANDRILLE RANCON.

Les chiffres, issus de ces comptes administratifs et mentionnés dans le budget primitif 2016, correspondront aux comptes de gestion établis par Monsieur le Comptable Public.

Comme il se doit, il sera proposé au Conseil Municipal d'accepter l'affectation des résultats en agrégeant –en plus des restes à réaliser d'investissement des 3 communes- les 3 comptes administratifs arrêtés au 31 décembre 2015.

Le montant de l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 2 119 693.00 €.

Le montant du déficit d'investissement cumulé s'élève à 104 469.40 €.

Il est précisé que les excédents antérieurs de chaque commune déléguée seront pris en compte pour les opérations d'investissement à venir.

Quant au budget annexe du Cinéma « Le Paris » (service à caractère industriel et commercial =S.P.I.C.), il était chaque année équilibré par le budget principal de la Commune de Caudebec-en-Caux, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

En ce qui concerne le vote du budget primitif 2016, il est à noter que les 3 communes procédaient jusqu'alors à un vote de leurs budgets par chapitre ; il sera donc proposé au Conseil Municipal de la Commune de RIVES-EN-SEINE de procéder également à un vote par chapitre. Toutefois, le budget primitif sera présenté aux élus par compte.

Le travail de préparation du premier budget primitif de la commune de RIVES-EN-SEINE a consisté à mettre en commun, sur un même tableau récapitulatif, les besoins de chaque commune déléguée pour l'année 2016, ces besoins étant ensuite totalisés par chapitre.

Les montants prévisionnels indiqués sont les montants maximum car la recherche d'économies sur les charges de fonctionnement se fera dès cette année, au fur et mesure de l'avancée des réflexions et des travaux des groupes de travail, l'objectif fixé aux élus et aux services municipaux étant un regroupement des commandes et de renégociation de certains contrats. A titre d'exemple, Monsieur Paul GONCALVES travaillera sur le dossier de la téléphonie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au chapitre 011, certains comptes feront l'objet de regroupement de commandes et/ou de renégociation de contrat ; entre autres, sont concernés les contrats de restauration scolaire, de maintenance, d'assurances, de téléphonie.

Le compte 6232 (fêtes et manifestations) intégrera dorénavant les manifestations telles le repas offert aux aînés et la fête de Noël pour les enfants ; à titre exceptionnel, figureront sur ce compte des crédits destinés aux manifestations relatives aux 100 ans de l'aéronautique. En revanche, le Festival Escale Cuivres de Villequier ne figurera plus sur ce compte puisque la somme est portée directement au compte subventions (6574)

Figurera au chapitre 65, la participation obligatoire versée à l'école Saint Joseph pour l'ensemble des élèves résidant sur la commune nouvelle ; des discussions seront menées avec l'O.G.E.C. (organisme de gestion) concernant la participation financière pour les élèves de maternelle.

Au chapitre 012, seront repris l'ensemble des salaires et charges permettant la rémunération de la totalité des agents en poste dans les 3 communes au 1^{er} janvier 2016 (agents titulaires, non titulaires, de remplacement, en contrats aidés), soit au total 58 postes ; y figureront également :

- 8 postes d'agents saisonniers permettant soit l'activité saisonnière du minigolf (avril à septembre) soit le remplacement ou le renforcement d'équipes comme celle en charge du fleurissement durant les mois de juillet et août, comme auparavant.
- 1 poste d'agent en remplacement d'un agent en congés maternité.

Il sera proposé au Conseil Municipal de pérenniser dès le 1^{er} avril 2016 le poste d'emploi d'avenir, recruté pour 3 ans (mars 2013/mars 2016) par la commune déléguée de Caudebec-en-Caux, afin de l'affecter aux services techniques de RIVES-EN-SEINE, avec une professionnalisation de l'agent dans le domaine de la menuiserie.

Il sera proposé également d'accepter le principe de :

- Pérennisation des postes des 3 agents de la garderie, en prévision de l'ouverture du futur multi-accueil dans ses nouveaux locaux, dès le 1^{er} septembre 2016. Il est précisé que le fonctionnement de ce nouvel équipement fera l'objet d'une décision modificative, présentée au Conseil Municipal avant l'été 2016,
- Transfert de l'adjoint technique du C.C.A.S. de Caudebec-en-Caux vers la Commune de RIVES-EN-SEINE ; en effet, cet agent effectue depuis l'an dernier plus d'heures de travail pour le compte de la Commune que pour le C.C.A.S (résidence P. Bréchet : suppression du service de restauration du midi). La suppression de ce poste C.C.A.S. et sa reprise au budget de la Commune de RIVES-EN-SEINE seront donc proposées, après avis préalable du Comité Technique ad hoc.

Ce chapitre inclura également les dépenses relatives au personnel mis à la disposition de la collectivité par d'autres collectivités, à savoir :

- CAUX SEINE AGGLO, pour le personnel de la police municipale intercommunale et de l'informatique.
- CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION, pour le personnel en charge de l'archivage,
- PORT-JEROME SUR SEINE, pour le personnel assistant de prévention,

Au chapitre 65, la subvention à la MJ4C sera inscrite ; à partir de 2016, elle sera majorée du fait du désengagement de la Commune de MAULEVRIER SAINTE-GERTRUDE, de la diminution de l'aide financière du Département de Seine Maritime et du transfert des charges liées au transport.

Chaque conseil communal ayant étudié et donné un avis sur les demandes émanant des associations de sa commune, le montant figurant au compte 6574 sera donc le reflet du travail réalisé par chaque conseil.

En dépense de fonctionnement, le budget primitif intégrera également le coût de traitement des déchets de balayage.

En recettes de fonctionnement, la dotation forfaitaire des 3 communes correspondant au montant octroyé à chaque commune déléguée en 2014, majorée de 5 %, figurera au chapitre 74.

Les autres dotations (telles la Dotation de Solidarité Rurale, Dotation de compensation Taxe Professionnelle) seront maintenues pour 2016. Les taux de fiscalité locale resteront identiques à ceux de l'an passé pour chaque commune, la modification des taux ne s'appliquant qu'à compter de 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En plus des restes à réaliser (crédits de report) de chaque commune déléguée, seront prévus au budget primitif 2016 des crédits relatifs aux programmes de travaux prévus dans la charte de RIVES-EN-SEINE (dépenses/recettes), inscrits en fonction des priorités définies, chaque année, par les conseils communaux.

Pour 2016, seront inscrits en recettes d'investissement :

1 – Au chapitre 10, le F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la T.V.A.) :

- Sur les dépenses d'investissement de 2014 pour VILLEQUIER (versement du FCTVA à N + 2); le FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement 2015 de VILLEQUIER sera perçu en 2017 (cf circulaire préfectorale relative au FCTVA des communes nouvelles),
- Sur les dépenses d'investissement de 2015 pour CAUDEBEC EN CAUX et ST WANDRILLE RANCON (communes ayant signé le plan de relance et bénéficiant de ce fait d'un remboursement anticipé : N + 1)
- Sur les programmes d'investissement de 2016 et sur certaines dépenses d'entretien pour RIVES-EN-SEINE (mesure nouvelle) au taux de 16.404 %.

2 – Au chapitre 16, les subventions d'ores et déjà octroyées à chaque commune déléguée.

Quant aux subventions qui pourront désormais être sollicitées pour certains nouveaux investissements réalisés par la Commune nouvelle, au titre de la D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou au titre du F.I.S.P.L. (Fonds de soutien à l'investissement public local), elles feront l'objet de prochaines décisions modificatives.

Il sera proposé de ne pas contracter de nouvel emprunt au budget primitif 2016 ; seuls figureront au budget primitif 2016, les frais (intérêts -compte 6611- et capital -compte 1641) des deux emprunts en cours, pour Caudebec-en-Caux (fin en 2019) et St Wandrille Rançon (fin en 2017).

En écriture d'ordre, la dotation des amortissements obligatoires pour certaines opérations d'investissement réalisées avant 2016 figurera au budget primitif 2016 ; il sera précisé que l'amortissement des biens figurant au chapitre 21 du compte administratif 2015 des 3 communes déléguées (mesure nouvelle) fera l'objet d'une décision modificative.

Les budgets des 3 centres communaux d'action sociale ont été également regroupés pour créer le budget du C.C.A.S. de RIVES-EN-SEINE ; les crédits nécessaires à l'équilibre de ce budget figureront au compte 657362.

Quant au Cinéma Le Paris, les crédits permettant d'équilibrer son budget 2016 figureront au budget primitif de RIVES-EN-SEINE (compte 67441 de la section de fonctionnement et compte 2041642 de la section d'investissement) ; les frais relatifs à l'emprunt contracté pour la réhabilitation de ce bâtiment y figureront également. La dernière annuité de cet emprunt sera payée en janvier 2017. Le budget de cet équipement sera présenté, comme il se doit pour un service public industriel et commercial, hors T.V.A.

D'autre part, un nouveau budget annexe, relatif aux friches industrielles, sera proposé au vote du Conseil Municipal ; ce budget permettra, dès 2016, de supporter les dépenses et recettes liées à la démolition des anciens bâtiments de la Société Frovogel/Deroche, ainsi qu'à la dépollution du site ; ce budget annexe perdurera en fonction des besoins de la collectivité.

Enfin, l'opération relative à la création d'un cabinet médical (acquisition ou bail emphytéotique à signer avec la S.M.P.) et sa mise en location dès son ouverture (1^{er} septembre 2016) pourrait également faire l'objet d'un budget annexe.

Rives-en-Seine, le 10 mars 2016

Après que Monsieur le Maire ait demandé si quelqu'un souhaitait s'exprimer sur ces propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote favorablement et prend acte de ce Débat sur les Orientations Budgétaires présentées lors de cette séance, qui se concrétisera par le vote des budgets lors du Conseil Municipal du 31 mars 2016.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON

